

La lettre du PLUi

Balledent, Châteauponsac, Rancon, Roussac, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Pardoux, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Symphorien-sur-Couze.

Informez vous

n°4



PLUi, la démarche avance et l'arrêt en prévu pour la fin d'année 2018.

Depuis la fin 2016, la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux s'est engagée dans une démarche d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les documents d'urbanisme communaux seront, à terme, remplacés par le PLUi qui s'appliquera sur l'ensemble des 8 communes.

Un PLUi sur 8 communes...

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sera le document d'urbanisme unique sur l'ensemble de la Communauté de communes Gartempe - Saint-Pardoux.

Le PLUi définit et organise le développement et l'aménagement du territoire de l'intercommunalité pour les 10 prochaines années.

Tout comme les documents d'urbanisme communaux, le PLUi est opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

... pour un développement et aménagement équilibrés...

Le PLUi est l'occasion pour les 8 communes d'organiser leur développement futur à l'échelle intercommunale tout en respectant leurs particularités, leur caractère.

Le PLUi est porté par les élus, en association avec l'Etat et en concertation avec la population.

Il intègre des objectifs :

- d'évolution du parc de logements,
- de développement économique et commercial,
- de développement des activités agricoles,
- de l'aménagement touristique et de loisir,
- de protection et de valorisation de l'environnement, des paysages et du patrimoine,
- de mobilité et d'équipement.

L'année 2017 a été marquée par des rencontres avec les communes, l'élaboration du diagnostic, du projet de territoire (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

2018 est le temps de l'écriture réglementaire du PLUi.

Le plan de zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont en cours de rédaction.

La fin d'année 2018 sera marquée par l'arrêt du projet de PLUi en Conseil communautaire. S'en suivra une phase administrative de plusieurs mois et le temps de l'enquête publique.

Plusieurs temps forts ont marqué ce premier semestre 2018 :

- dans le cadre de la concertation avec les habitants, **trois réunions publiques ont été organisées** : le 29 janvier à Châteauponsac, le 16 février à Saint-Symphorien-sur-Couze et le samedi 17 février au matin à la Salle des fêtes de Saint-Sornin Leulac.
- le 6 mars à Châteauponsac, **une réunion avec les agriculteurs et en présence de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne** a permis de partager et de prendre connaissance des projets des agriculteurs du territoire mais aussi de les informer de l'avancement de la mission.
- les 25 et 26 juin, des séances de travail dans chaque commune ont permis de préciser et finaliser le zonage réglementaire.

Le calendrier du PLUi au second semestre 2018

Avancement du PLUi



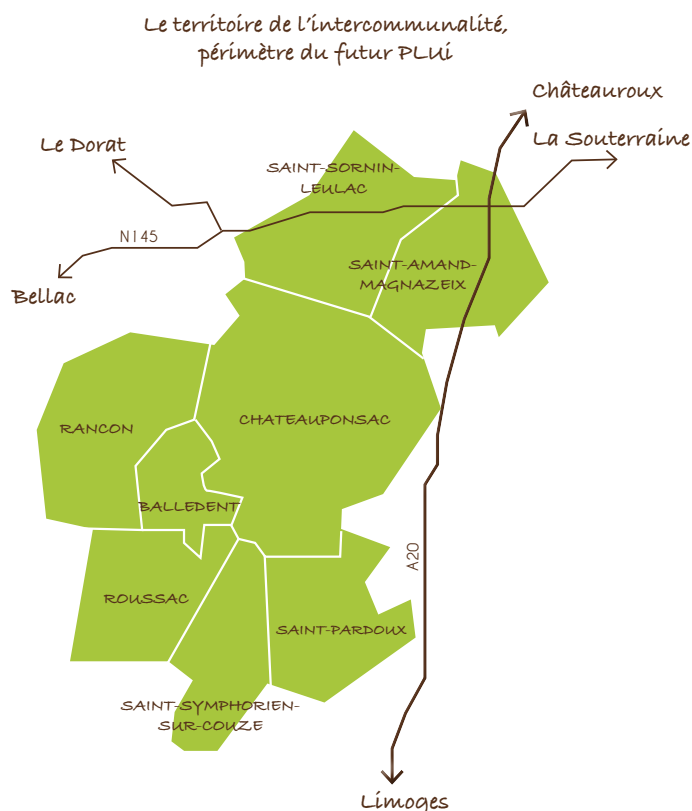
Avancement du PLUi

De nouvelles réunions publiques se tiendront au second semestre pour présenter aux habitants les avancées du PLUi. Ces prochaines réunions publiques se dérouleront **le vendredi 19 octobre 2018 et le samedi 20 octobre 2018**.

Les horaires et les lieux des réunions vous seront communiqués ultérieurement.

Concertation

Vous pouvez toujours faire part de vos remarques et vos contributions en consignnant vos demandes dans les registres de concertation publique disponibles en mairie et au siège de l'intercommunalité, ou par courrier à adresser au Président de la Communauté de communes Gartempe - Saint-Pardoux.



Des registres de concertation en mairie et au siège de l'intercommunalité



Courrier à adresser au Président de la Communauté de communes



De nouvelles réunions publiques à l'automne 2018